



**DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS**

TI KAZ KREOL
168 RUE NATIONALE
46000 CAHORS

Vos informations client

► **Votre référence client :**

300 003 390 417

► **Lieu de consommation :**

TI KAZ KREOL
168 RUE NATIONALE
46000 CAHORS

Electricité :

Installation : 0002585494
Point de livraison : 23474819089607

► **Autres informations :**

Siret :

88140179800015

Vos contacts utiles

► **Services Clients :**



Du lundi au vendredi : 8h - 19h30
tel. 0969 32 3300*



pro.engie.fr



Clients Service

► **Dépannage 24H/24 :**

Electricité : 0972675046*

*Appel Non Surtaxé

Vos prochaines échéances

► **Prochaine facture :**

vers le 01 mars 2025

► **Prochain relevé :**

vers le 01 mars 2025

Avec la facture en ligne, dès l'émission de votre facture, vous pouvez la consulter et la télécharger à tout moment depuis votre Espace Client.



MONTANT TTC prélevé le 19 février 2025

484,25 €

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations.

■ électricité	230,97 €
■ acheminement	132,15 €
total hors toutes taxes	363,12 €
Taxes et contributions	45,14 €
total HTVA	408,26 €
TVA à 5,50 % calculée sur 38,99 €	2,14 €
TVA à 20,00 % calculée sur 369,27 €	73,85 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	75,99 €
total TTC	484,25 €
montant à prélever	484,25 €

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->

Des économies d'énergie récompensées ? C'est possible avec l'écodéfi des pros, en défiant votre équipe !

écodéfi
des pros

L'écodéfi des pros fait son grand retour pour vous aider à diminuer votre consommation d'électricité et récompenser les meilleurs efforts. Cette année encore, ce sont **125 000 € qui sont remis en jeu***. Il vous alerte également sur les jours de forte tension du réseau électrique. Moins consommer, tout à y gagner ! N'hésitez plus, c'est gratuit ! Pour y souscrire, rendez-vous sur votre Espace Client : espace-client.pro.engie.fr

* Service écodéfi des pros se déroulant du 14 octobre 2024 au 12 avril 2025. Voir conditions d'éligibilité et d'attribution des gains dans les [Conditions Générales d'Utilisation Service gratuit écodéfi des pros - ENGIE Pro.](#)

Pour mieux comprendre votre facture

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

Découvrez le site www.engie.com

Vous y trouverez nos offres et des informations sur l'énergie (marché, solutions pour une meilleure utilisation).

Pour être facturé au réel

Les clients équipés d'un compteur communicant sont facturés sur la base de leur consommation réelle relevée par télé-relève.



Votre contrat d'énergie

- **Électricité : Votre offre de fourniture d'électricité ActiVert option énergie verte**
- Votre contrat arrive à échéance le 28/02/2026. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
 - Plages Horaires Fourniture 1 Index Base
 - Tarif BT (jusqu'à 36 kVA inclus) à 4 index, Moyenne utilisation. HC (23H58-7H58) Puissance souscrite 18 kVA. Segment C5.
 - Compteur communicant.

Electricité

	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 02/01/25 au 01/02/25						14,51	5,5%
Option Energie Verte du 02/01/25 au 01/02/25						6,12	20,0%
Garanties d'Origine du 02/01/25 au 01/02/25				1902	0,00053	1,01	20,0%
Obligations du 02/01/25 au 01/02/25				1902	0,00955	18,16	20,0%
Consommation du 02/01/25 au 01/02/25	529						
Base	529	80366	82268	1902	0,10051	191,17	20,0%

Acheminement

	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 02/01/25 au 01/02/25						20,08	5,5%
Consommation du 02/01/25 au 31/01/25							
Heures pleines saison haute	529	10834	12192	1358	0,06390	86,78	20,0%
Heures creuses saison haute	529	2657	3138	481	0,04430	21,31	20,0%
Consommation du 01/02/25 au 01/02/25							
Heures pleines saison haute	529	12192	12238	46	0,06890	3,17	20,0%
Heures creuses saison haute	529	3138	3155	17	0,04770	0,81	20,0%

Taxes et Contributions

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Contribution tarifaire d'acheminement (20,08 € x 0,2193)			4,40	5,5%
Taxes locales - part communale (3)	1902		0,00	20,0%
Contrib. service public élec du 02/01/25 au 31/01/25	1839	0,02100	38,62	20,0%
Contrib. service public élec du 01/02/25 au 01/02/25	63	0,03370	2,12	20,0%

Services et prestations techniques

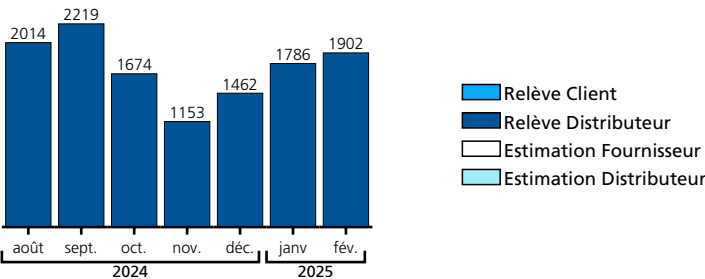
	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Espace Client			Gratuit	
Fact. électronique - abonnement			Gratuit	

Total de votre facture

Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5%	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
408,26	2,14	73,85	484,25

Historique de vos consommations en kWh

Électricité



Historique de votre facturation en €

Année	Mois	Montant TTC (€)
2024	août	401,14
	sept.	437,18
	oct.	339,84
	nov.	250,02
	déc.	386,54
2025	janv	461,32
	fév.	484,25

Montants TTC, services compris

Comprendre votre facture

Les taxes et contributions liées à l'énergie

Détail des renvois sur votre facture :

(3) Les taxes locales collectées par les fournisseurs d'énergie sont reversées aux communes et aux départements.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :

Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

Taxes sur la consommation d'électricité :

Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).

Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

La commercialisation et la distribution de l'énergie

Le fournisseur :

ENGIE est votre fournisseur d'énergie qui commercialise des offres à prix de marché de gaz naturel et d'électricité. C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.

Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

La facturation

La facture basée sur index estimé :

Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

Pour les compteurs communicants électricité et GAZ les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur par télérelève.

Pour les compteurs non communicants électricité, vous devez effectuer un auto relevé et le communiquer à Enedis.

Pour les compteurs non communicants Gaz les relevés de compteur sont effectués par GRDF. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. Merci de nous signaler toute modification de vos coordonnées bancaires.

Facture n° 620000759912 du 04/02/25

TI KAZ KREOL

Réf. de votre compte : 300003390417

Réf. Unique de Mandat : 00PEG0426991

Id. Créancier SEPA : FR03RAP002381

montant TTC

484,25 euros

prélevé le :

19/02/2025

(date limite de paiement)

Titulaire du compte

Références du compte

Comprendre votre facture

Les moyens de paiement

Différents modes de paiement s'offrent à vous.

- **La mensualisation** : le règlement de vos factures se fait tous les mois, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Votre budget énergie est ainsi lissé sur l'année.
- **Le prélèvement automatique** : pour y souscrire, rendez-vous dans votre espace client à la rubrique « contrat et services » pour remplir votre formulaire en ligne.
- **La carte bancaire** : disponible dans votre espace client sur paiement.pro.engie.fr ou appelez le numéro dédié 09 77 405 405 (prix d'un appel local non surtaxé).
- **Le règlement par TIPSEPA** : retournez daté et signé votre TIPSEPA pré-rempli à l'adresse indiquée.
- **Le chèque** : joindre votre chèque au coupon de paiement non signé.

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients (numéro indiqué en 1^{ère} page de votre facture dans le bloc « Vos contacts utiles »).

Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement : 12,90%, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros HTT

L'origine* de votre électricité :

- 78,93 % Nucléaire
- 12,17 % Energies renouvelables (Eolien : 6,27% - Solaire : 2,46% - Hydraulique : 1,81% - Géothermie : 1,15% - Biomasse : 0,49%)
- 8,90 % Energie fossile (Gaz : 8,17% - Pétrole : 0,40% - Charbon : 0,33%)

* injectée sur le réseau français en 2020, selon les chiffres du mix énergétique résiduel publiés par PowerNext.

Indicateur d'impact environnemental sur pro.engie.fr.

En cas de réclamation et de litige

Toute réclamation peut être adressée à votre service clients à travers le formulaire en ligne sur le site pro.engie.fr ou par courrier : ENGIE - Service Clients Professionnels - TSA 15702 - 59783 LILLE CEDEX 9

En cas d'insatisfaction à notre courrier de réponse ou bien d'absence de retour, vous pouvez contacter le médiateur de la consommation pour le Groupe ENGIE. Il faut avoir eu recours préalablement aux deux premiers niveaux de réclamation, et ne pas être satisfait par la solution apportée.

L'accès au médiateur est libre et gratuit. Huit valeurs, dont celles d'impartialité et de respect du contradictoire, guident ses interventions. Il est signataire de la Charte des Médiateurs de services au public. Il doit être saisi par écrit :

Via internet : engie.com/mediateur ou par lettre simple à l'adresse suivante :

Médiateur de la consommation pour le Groupe ENGIE - TSA 27601 - 59973 TOURCOING Cedex

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Energie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou www.mediateur-engie.com

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au numéro 0 800 112 212 (service & appel gratuits).